

MARCHE N°11183U**Réhabilitation d'un collecteur unitaire cours Journu Auber**

**Lot N°1 : Réhabilitation depuis l'intérieur du collecteur demi circulaire du cours
Balguerie Stuttenberg au 47 cours Journu Auber.**

Avenant n°1

Entre :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé, Esplanade Charles de Gaulle, 33 076 Bordeaux cedex, représentée par Monsieur Vincent Feltesse, Président agissant en exécution de la délibération n° 2012/..... du 28 septembre 2012.

D'une part,

Et la société Chantiers d'Aquitaine SAS, titulaire du marché, ayant son siège social 29 Avenue des Martyrs de la libération, 33 700 Mérignac cedex, représentée par Monsieur Nicolas COUGET, agissant au nom et pour le compte de ladite société,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Dans le cadre de la réhabilitation du collecteur unitaire cours Journu Auber à Bordeaux pour les prestations du Lot N°1 concernant la réhabilitation par l'intérieur du collecteur unitaire entre le cours Balguerie Stuttenberg et le N°47 du cours Journu Auber sur environ 260ml, le marché n°11183U a été notifié le 11 mai 2011 à l'entreprise Chantiers d'Aquitaine, pour un montant de 525 281,00 € HT.

Ce marché a pour objet la réalisation par projection intérieure d'une coque en béton armé et la réalisation par coulage traditionnel d'un radier en béton armé.

Le dispositif ainsi réalisé permet la création d'une coque continue en confortement intérieur de l'ouvrage existant.

Les travaux comprennent :

- *pour les travaux préparatoires* : Installations de chantier (Base vie, signalisation, jalonnement) - Dévoisement des effluents – le curage du collecteur – lavage fin des parois (voiles et radier)
- *pour les travaux de confortement* : Reprise des infiltrations – réalisation de la coque de voûte – reprises de raccordements des branchements existants – obturations des anciens accès condamnés – réalisation d'un radier avec caniveau préfabriqué – repliement des installations et finitions de surface de l'accès.

Il s'agit d'un marché de travaux à prix unitaires, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, notifié à l'entreprise en date du 11 mai 2011.

1- OBJET DE L'AVENANT

Lors des travaux préparatoires, curage du radier du collecteur, une sujétion technique imprévue est apparue : présence d'une fissure significative en radier avec désaffleurement.

L'avenant vise donc à insérer dans le marché des dispositions :

- techniques : intégration du renforcement structurel de l'ouvrage au niveau du radier,
- calendaires : la prise en compte dans les délais des journées d'intempéries de la période d'exécution des travaux ainsi que de l'immobilisation de 60 jours liée à la réalisation et à la finalisation des investigations complémentaires prévues aux prix PN1 et PN2.
- financières : variation des quantités du détail quantitatif estimatif et introduction de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires :
 - PN1 : immobilisation du pompage durant les investigations complémentaires au coût unitaire de 135 €/j,
 - PN2 : essais de résistance de l'ouvrage existant et note de calculs de dimensionnement de la structure de confortement au coût unitaire de 10 920 €/u,
 - PN3 : renforcement du radier suite aux conclusions de la note de calcul de dimensionnement au coût unitaire de 491€/ml.

Le présent avenant modifie :

- le contenu du détail quantitatif estimatif
- le contenu du bordereau des prix unitaires par l'ajout de nouveaux prix

Ces deux pièces sont annexées au présent avenant.

2- MONTANT DE L'AVENANT ET MONTANT DU MARCHE

Le montant issu des variations des quantités du détail quantitatif estimatif et de l'introduction de prix nouveaux au bordereau est de 42 399,20 €HT, portant ainsi le montant du marché à 567 680,20 € HT.

3- DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution est augmenté de 60 jours, pour la réalisation des investigations complémentaires, et de 10,5 jours pour prise en compte des journées d'intempéries.

4- AUTRES

Le présent avenant entre en vigueur dès sa date de notification au titulaire.

Toutes les clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Bordeaux, Le / /2012

le titulaire :

le Président de la Communauté Urbaine de
Bordeaux :